

**École Ste-Thérèse-de  
l'Enfant-Jésus**

700 9e rue  
St-Jérôme  
J7Z 2Z5

☺ Accueil .....	2
☺ Dates à retenir.....	2
☺ Photos scolaires.....	2
☺ Élèves marcheurs .....	3
☺ Arrivée des élèves.....	3
☺ Présence à l'école .....	4
☺ Retard .....	4
☺ Départ hâtif.....	4
☺ Absence.....	5
☺ Sécurité à l'école.....	5
☺ Habillement.....	6 et 7
☺ Changement d'adresse.....	7
☺ Spécialistes .....	8 et 9
☺ Sorties éducatives.....	10
☺ Voyages durant l'année.....	11
☺ Assurance personnelle.....	12
☺ Fermeture d'école.....	12
☺ Moyens de communication .....	12
☺ Prise de médicaments.....	13
☺ Santé.....	14
☺ ÉVB et MNU.....	15
☺ Services professionnels .....	16
☺ Transport scolaire .....	16 et 17
☺ Code de vie.....	18
☺ Conseil d'établissement .....	19
☺ Mobilyls/Facebook .....	20



# Le Lien de la rentrée 2017-2018



« J'agis donc je suis... »



Courriel: [ecole.stetherese@csrdn.qc.ca](mailto:ecole.stetherese@csrdn.qc.ca)  
Site web: [stetheresedelenfantjesus.com](http://stetheresedelenfantjesus.com)

Chers parents,

Dans ce « Lien » spécial, vous retrouverez des informations importantes sur l'organisation de l'école. Veuillez le conserver toute l'année.

C'est sous le thème annuel «J'agis donc je suis...» que l'équipe de l'école Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus souhaite accueillir les élèves.

Dates à retenir:

**Lundi, 4 septembre** : Congé de la fête du travail

**Mardi, 12 septembre**: Rencontre de parents pour les élèves de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année à 18h30

**Mardi, 19 septembre** : Rencontre de parents pour les élèves de 4<sup>e</sup>,5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année et classes de socialisation à 18h30

**Mercredi 20 septembre** : Rencontre de parents pour les élèves de la maternelle à 18h30

**Mercredi 20 septembre**: Assemblée générale des parents avec élection au conseil d'établissement à 19h30

Veuillez prendre note que la rencontre de parents s'adresse principalement à vous les parents. Les enseignants souhaitent vous parler **sans la présence de votre enfant**.



## ARRIVÉE À L'ÉCOLE DES ÉLÈVES MARCHEURS

L'accès à la cour de l'école est autorisé à partir de 7h30 le matin.

C'est à ce moment que nous assurons la surveillance.



## ARRIVÉE DES ÉLÈVES VOYAGÉS PAR LES PARENTS

Il y a une section débarcadère. Vous pourrez y circuler lentement pour vous stationner, déposer votre enfant en toute sécurité (côté trottoir). Un trottoir longe cette section pour qu'il puisse se rendre sur la cour.

Attention de bien respecter le sens unique...

Si vous avez besoin d'entrer dans l'école pour aller au secrétariat ou au service de garde, vous pourrez vous garer pour un maximum de 15 minutes.



Si vous avez à rester plus longtemps, vous devez vous stationner le long de la 9e Rue ou dans les rue avoisinantes.

## LA PRÉSENCE À L'ÉCOLE

La présence de votre enfant à l'école est obligatoire selon la loi de l'instruction publique (LIP).

C'est pourquoi nous effectuons deux contrôles des présences chaque jour.



### RETARD

Si votre enfant est en retard, il doit se présenter obligatoirement au secrétariat. On lui remettra une autorisation pour entrer en classe. Cette consigne doit être observée de tous afin d'éviter des appels inutiles et de déranger le groupe-classe qui a commencé la journée..

Selon l'horaire de l'école, l'entrée des élèves est prévue pour 7h50. Les cours commencent à 8h00. Après cette heure, votre enfant sera considéré en retard. L'heure et le motif sont comptabilisés dans son dossier.

### DÉPART HÂTIF

Il est important que votre enfant s'absente le moins possible, pourquoi ne pas essayer de prendre vos rendez-vous chez les spécialistes après 15 h 00 ou durant les journées pédagogiques ?

## EN CAS D'ABSENCE

En cas d'absence, nous vous demandons de téléphoner à l'école pour nous aviser.

- Le numéro est le 450-438-8828 poste 3800.
- Vous pouvez téléphoner en tout temps (même la nuit) et
- laisser un message en mentionnant le nom de votre enfant, son groupe et le motif de l'absence.

## SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

Les parents et les visiteurs sont priés de s'identifier au secrétariat à l'entrée principale en permanence lorsqu'ils se présentent à l'école.

**Il est interdit de circuler dans les corridors ou de se rendre dans les classes sans l'autorisation de la direction, d'un membre du personnel ou de la secrétaire. Vous devrez signer le registre de présence au secrétariat.**

**L'entrée principale** est le seul accès pour les parents et les visiteurs. Le stationnement est réservé au personnel seulement.

**À la fin des classes,** les parents doivent attendre leur(s) enfant(s) dans la cour d'école près du terrain de basketball ou à la sortie du parc-école et non dans l'entrée principale.

**Ces mesures de sécurité sont nécessaires afin d'assurer à votre enfant un milieu de vie**

## HABILLEMENT

Il en va de votre responsabilité de vêtir votre enfant convenablement selon la température tout en tenant compte que nous sommes un milieu d'éducation. Tous les jours, des intervenants responsables vérifient la température extérieure et déterminent si les élèves sortent à la récréation. De plus, nous nous assurons que votre enfant porte bel et bien les vêtements requis pour la température.



Veillez porter une attention particulière aux chaussures que votre enfant aura à l'école. Celui-ci ira à l'extérieur tous les jours. Les souliers de course sont fortement recommandés à l'intérieur comme à l'extérieur pour la saison d'été ou les bottes pour l'hiver.

La cour de l'école est bien aménagée et être chaussé adéquatement permettra à votre enfant d'avoir accès aux installations en toute sécurité et de bien s'amuser



Vous êtes fortement encouragés à **identifier tous les vêtements, boîte à dîner et accessoires** appartenant à votre enfant.

Nous avons un nombre important d'objets et de vêtements perdus. À tous les débuts du mois, nous exposons les vêtements dans l'entrée principale pour une semaine.

Par la suite, les vêtements non réclamés sont acheminés au comptoir d'entraide de St-Antoine.



### Changement d'adresse, de numéro de téléphone et/ ou courriel

Il est très important d' informer le secrétariat et le service de garde ( s'il y a lieu) de tout changement, que ce soit l'adresse, le numéro de téléphone et/ou courriel. Trop souvent, nous tentons de rejoindre certains parents et aucun numéro n' est en fonction.

Il en va de la sécurité de votre enfant...

## LES PÉRIODES DE SPÉCIALISTES



### Éducation physique

Dès le préscolaire, les élèves reçoivent une période d'éducation physique. Pour le primaire, les élèves ont 2 périodes à chaque semaine. Les éducateurs physiques offrent en plus des activités parascolaires pour enrichir l'offre de service.



Les enseignants d'éducation physique désirent attirer l'attention sur quelques formalités. Elles sont de nature à augmenter le **confort** et la **sécurité** de votre enfant durant les cours et les activités physiques.

#### **Dossier de santé :**

Vous aurez à remplir dès le début de l'année, une fiche de santé que les éducateurs physiques pourront consulter en cas de besoin.

#### **Exemptions :**

**exemption de courte durée** : Faire parvenir un billet signé expliquant les motifs de l'exemption. L'éducateur physique décidera si le motif s'applique pour l'ensemble du cours.

**exemption de longue durée** : Faire parvenir un billet à l'enseignant d'éducation physique expliquant le cas avec un rapport du médecin. L'éducateur physique intégrera l'élève dans son cours et tiendra compte de l'avis médical et de la durée de l'exemption prescrite.



### **Tenue vestimentaire durant les cours d'éducation physique :**

Rien ne doit gêner l'élève pendant les exercices (manches longues, souliers glissants ou mal attachés, cheveux longs non attachés...) afin qu'il puisse profiter de ses cours d'éducation physique en toute sécurité.

- chandail à manches courtes obligatoire
- souliers de course bien lacés, à semelles adhérentes, souples et flexibles
- shorts, pantalons de jogging

### **Pour des raisons sécuritaires, le port de bijoux et de montre est défendu.**

À partir de la 3<sup>e</sup> année, pour des raisons d'hygiène, les élèves devront porter un costume d'éducation physique et prévoir des vêtements de rechange.

### **Musique**

De la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année, les élèves reçoivent une période de musique par semaine. L'enseignant s'intègre aux modules de recherche tout en respectant la progression des apprentissages du programme de formation de l'école québécoise.



### **Anglais**

L'enseignement de l'anglais débute dès la 1<sup>re</sup> année. Les élèves reçoivent deux périodes d'anglais par semaine. L'enseignement de l'anglais, langue seconde, vise à rendre l'enfant capable d'utiliser l'anglais comme moyen de communication dans des situations qui correspondent à ses besoins et ses intérêts.

Pour développer de l'aisance, il est nécessaire d'offrir à votre enfant des occasions d'entendre ou de parler anglais, par exemple, écouter des chansons ou des émissions, participer à des cours en parascolaire ou vivre des situations réelles de conversation.

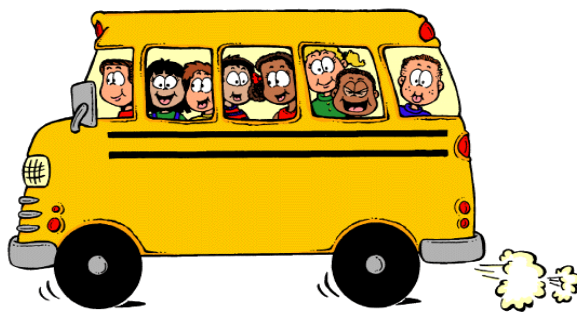
### Activités et sorties éducatives

La politique d'encadrement des activités et des sorties éducatives de l'école prévoit :

- les critères pédagogiques des sorties et des activités éducatives;
- des informations sur l'encadrement et la sécurité des élèves;
- le paiement se fait au mois d'août lors du paiement des effets scolaires.

En septembre, à la 1<sup>re</sup> soirée de rencontre de parents, le titulaire de votre enfant vous présentera la planification d'activités et de sorties éducatives.

Les activités et sorties sont approuvées annuellement par le conseil d'établissement.



### Voyages durant l'année scolaire

Il arrive que durant l'année scolaire, vous décidiez de partir en voyage avec votre enfant. Nous tenons à vous avertir que l'école ne s'engage pas à fournir des travaux supplémentaires, ni refaire les travaux et les évaluations manquées.

À titre suggestif, si vous voulez que votre enfant poursuive certains apprentissages, vous pouvez lui demander de rédiger un journal de bord.



### Assurance personnelle pour votre enfant

Il serait peut-être sage et avisé que vous vous procuriez une assurance couvrant les risques pour votre enfant. Un accident est si vite arrivé.

La responsabilité de l'école est restreinte dans la mesure où elle offre un encadrement adéquat et s'assure que les lieux sont sécuritaires. Toutefois, nul n'est à l'abri des aléas de la vie et plusieurs croient, à tort, que l'école endossera toutes les responsabilités inhérentes à un bris, une perte ou un accident. Par exemple, le transport en ambulance, une dent brisée, des lunettes tordues sont autant de dépenses qui incombent aux parents.

D'ailleurs, à ce chapitre, l'école décline toutes responsabilités face aux objets personnels des élèves : lunettes, bicyclette, trottinette, objets électroniques etc. et ceci conformément à la politique générale des établissements publics (centre communautaire, aréna, bibliothèque, etc.).



## FERMETURE DE L'ÉCOLE

Pour savoir s'il y a fermeture des écoles :

Veillez consulter le site web de la commission scolaire au [www.csrndn.qc.ca](http://www.csrndn.qc.ca) ou notre site web ou notre page Facebook

Vous pouvez également écouter les postes de radio suivants :

CIME FM 103,9      Rythme 105,7

Rouge FM 107.3      Énergie 94.3

Veillez noter qu'en cas de tempête, **vous ne recevrez aucun appel téléphonique.**

La chaîne téléphonique est mise en marche lors de situations imprévisibles.

En cas de tempête, la commission scolaire s'efforce de prendre la bonne décision pour l'ensemble de son territoire. **Toutefois, si les conditions de votre secteur vous semblent trop dangereuses, il vous appartient de garder votre enfant à la maison.**

### MOYENS DE COMMUNICATION

**Le Lien** est le journal qui vous informe des événements importants de l'école. Ce feuillet d'information paraît au besoin (environ une fois par mois). Il vous sera acheminé par courriel.

**Le téléphone** : Pour parler de vive voix à un membre du personnel ou à la direction, vous composez le 450-438-8828. De plus, tous les enseignants ont une boîte vocale. Ainsi, vous pourrez laisser un message et celui-ci retournera l'appel dans les 24 heures.

**Le courriel**: L'école et le personnel disposent d'une boîte de courriels. Nous utiliserons le courriel prioritairement afin de diminuer notre impact écologique.

**L'agenda** est aussi un outil de communication entre les parents et les enseignants.

***Distribution de médicaments prescrits  
(message du service des infirmiers et des infirmières  
en milieu scolaire)***



La présente est pour vous aviser que le personnel de l'école peut, **exceptionnellement**, distribuer des médicaments prescrits à votre enfant.

Pour ce faire, vous devez **obligatoirement** compléter le formulaire « Autorisation de distribuer un médicament », pour recevoir un médicament à l'école. Le formulaire et le médicament doivent être remis à la secrétaire de l'école. Le formulaire sera contresigné par la direction.

Le médicament doit être obligatoirement dans un contenant reçu du pharmacien ou de la pharmacienne et accompagné de l'étiquette produite par la pharmacie. Vous devez voir au **renouvellement** de la prescription du médicament lorsque nécessaire.

Nous vous rappelons que distribuer un médicament à l'école demeure une mesure **exceptionnelle**. Pour éviter de devoir le faire, nous vous demandons, lorsque possible, de faire prescrire à votre enfant un médicament suivant **une posologie de 12 ou 24 heures**. Ainsi, le médicament pourrait être pris à la maison évitant ainsi les risques d'omission ou de transport du médicament. Si cela est impossible, s.v.p. le faire prescrire aux 8 heures.

Ce message a été fait avec la collaboration du CLSC de St-Jérôme.



## Maladies infectieuses (contagieuses )

Dès que vous savez que votre enfant est porteur d'une maladie infectieuse comme la varicelle, la 5e maladie, la gastroentérite ou autre, veuillez en aviser l'école immédiatement. Nous avons un protocole supervisé par la santé publique qui nous indique quand envoyer l'information aux parents de la classe ou de l'école.

### FICHE SANTÉ

Merci de compléter et de **remettre la fiche de santé** de votre enfant. N'oubliez pas de nous aviser de tout changement concernant la santé de votre enfant.



## PÉDICULOSE

Soyons aux aguets! Nos ennemis les **POUX** ne ratent jamais une rentrée scolaire. Nous vous demandons de **vérifier régulièrement la tête de votre enfant**. Il est important de nous aviser rapidement de tout cas dépisté à la maison et ceci restera confidentiel. Dans ce cas, une lettre sera distribuée aux élèves de la classe. Votre implication est essentielle dans cette opération. La Santé publique n'exige pas un dépistage massif fait par les écoles, mais les membres du conseil d'établissement souhaitent remettre cette pratique à l'école. Votre implication est essentielle pour faire cette opération.





## École Verte Bruntland

En plus d'être une école d'Éducation Internationale, nous sommes un établissement vert Bruntland. Par les modules de recherche dans le thème transdisciplinaire: le partage de la planète, par les activités des MNU et par conviction du milieu, nous impliquons les élèves et les familles à protéger notre environnement. Voici quelques exemples:

- Charte en lien avec les bouteilles d'eau
- Affiche vous invitant à fermer votre moteur
- Récupération du plastique, des feuilles, du carton, des piles et des cartouches
- Journée de la petite laine



## Une école MNU ( Mini Nations Unies)

Notre école se distingue par un projet des plus emballants. Nous sommes une micro-planète avec ses vingt-trois pays (vingt-trois classes) qui y cohabitent.

Les citoyens de chaque pays ont leur langue respective avec quelques mots comme par exemple, bonjour, merci, s'il vous plaît et au revoir. De plus, les enfants possèdent un passeport. Chaque pays a sa devise et son drapeau. De plus, chacune des classes a une autre classe jumelée pour permettre à ses citoyens de vivre ensemble et partager des apprentissages de toutes sortes.

Afin de favoriser l'implication des citoyens, nous invitons les élèves de 3e à la 6e année qui veulent s'impliquer à devenir membre du conseil des ambassadeurs (conseil étudiant). Ils ont le mandat d'offrir à l'ensemble des élèves des activités ou des projets mobilisateurs où tous auront la chance de coopérer, de s'entraider, développer des relations amicales, de respecter et protéger l'environnement.

## SERVICES PROFESSIONNELS



Voici les professionnels qui sont en service auprès des élèves selon leur jour de présence et leur poste téléphonique.

Orthophoniste: Véronique Leduc au poste 3806

Psychologue: Marc Mainville au poste 3806

Infirmier: M. Vianney April

TES: Mme Joanne Palin et Mme Nathalie Desjardins ( Du lundi au vendredi au poste 3807)

Orthopédagogues: Mme Sylvie Allaire et Mme Julie Ouimet ( du lundi au vendredi au poste 3815)



Commission scolaire  
de la Rivière-du-Nord

## TRANSPORT SCOLAIRE



Pour la sécurité de votre enfant, nous vous demandons de lui rappeler les règles de sécurité et de bonne conduite à respecter dans l'autobus que vous retrouvez sur la page suivante.

Selon la politique du transport, aucun élève ne peut emprunter un autre circuit d'autobus.

Simple question de sécurité!

Pour toutes questions ou commentaires,  
vous pouvez appeler au service de transport au **(450) 569-2226**.



## Règles de sécurité pour le transport scolaire



### Avant le départ



- Votre enfant doit se présenter au moins 5 minutes avant l'arrivée de l'autobus à l'arrêt indiqué, en bordure de la rue (pour ne pas augmenter la durée du transport de tous les élèves).
- Votre enfant ne doit jamais courir après l'autobus, s'il le manque.
- En attendant le véhicule, votre enfant ne doit pas jouer dans la rue (par prudence), ni sur les terrains privés des gens (par respect de la propriété d'autrui).
- Quand l'autobus arrive, votre enfant doit reculer de 5 pas du bord de la route et attendre que l'autobus soit arrêté avant de monter.

### À bord de l'autobus



- Votre enfant doit s'asseoir rapidement, placer ses effets sur ses genoux, rester calme et s'abstenir de boire ou manger.
- Votre enfant doit écouter les consignes du conducteur qui détient l'autorité à bord de l'autobus.
- Votre enfant doit attendre que l'autobus soit complètement immobilisé avant de se lever de son siège pour sortir.
- Rappelez-lui qu'il est plus sécuritaire de se servir de la rampe en descendant de l'autobus.
- Votre enfant n'est pas autorisé à apporter des objets qui compromettent la sécurité tel qu'un bâton de hockey.



### Après être sorti de l'autobus

- Votre enfant doit toujours rester hors des 3 zones de danger (l'avant, les côtés et l'arrière de l'autobus) en s'éloignant d'au moins **10 pas** de l'autobus.
- S'il doit traverser la rue, votre enfant doit compter **10 pas** en sortant de l'autobus, attendre le signal du conducteur, vérifier la circulation des deux côtés et traverser en ligne droite. **Votre enfant ne doit jamais courir...**
- Si votre enfant échappe un objet sous l'autobus, il doit avertir le conducteur et attendre ses consignes ou, s'il est impossible de lui parler, attendre que l'autobus soit parti avant de ramasser l'objet.

*La direction d'école est responsable de l'application des mesures disciplinaires touchant le comportement de l'élève dans les autobus scolaires.*



### **Plan de lutte contre la violence et l'intimidation**

Vous retrouverez le protocole de plan de lutte sur la page web de l'école. Il est en conformité avec les encadrements du MEES et de la commission scolaire.

Vous retrouverez également toutes les mesures préventives que nous mettons en place afin d'éviter toute escalade de violence et d'intimidation.

### **Code de vie**

Nous vous invitons à le lire et à le signer pour démontrer votre appui au milieu scolaire. Vous le retrouverez dans un duo-tang ( pour les élèves de maternelle à la 2e année) ou dans l'agenda scolaire ( pour les élèves de 3e à la 6e année)

Ce code est en lien avec la philosophie du programme International, avec le ministère de l'éducation et avec les pratiques réputées efficaces.

Il vient en support aux ateliers d'habiletés sociales que les élèves vivent dans les classes. De plus, il a été approuvé par le conseil d'établissement.



## **LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CÉ)**

Le conseil d'établissement de l'école est composé de  
6 parents (élus à l'assemblée générale des parents),  
de 4 enseignants,  
d'une représentante du SDG,  
d'une représentante du personnel de soutien,  
de la direction et  
de deux membres de la communauté.

Le conseil d'établissement détient des pouvoirs importants  
dans le domaine des orientations tandis que  
la direction de l'école veille à la qualité des  
services éducatifs rendus, assure la  
direction pédagogique et administrative  
de l'école et gère les ressources mises  
à la disposition de l'établissement  
par la commission scolaire.

**La prochaine assemblée générale des  
parents aura lieu le mercredi 20 septembre à 19h30.**

**Il y aura présentation du rapport annuel et  
l'élection des parents qui siégeront au  
conseil d'établissement.**



Nous en profitons pour vous inviter à visiter de notre plateforme interactive Mobilys qui a pour but de mobiliser les milieux autour de la réussite des jeunes.

Cette plateforme nous permet de rejoindre l'ensemble de la communauté éducative par l'entremise d'une infolettre et de notre page Facebook.

En utilisant la technologie et les médias sociaux, nous ferons davantage rayonner les actions reliées à la persévérance et à la réussite scolaire.

Inscrivez-vous et partagez avec vos parents et vos amis en cliquant sur le lien suivant:

[www.http://www.mobilys.org/stej/fr](http://www.mobilys.org/stej/fr)